



Association des Vétérans Amateur de Dressage d'Auvergne Rhône-Alpes

Règlement du Challenge des Majors saison 2025

Participation

En ce début de saison 2025, compte tenu de l'enthousiasme manifesté par nos membres à l'égard de leur engagement dans le Challenge des Majors, les étapes de cette compétition se tiendront sur l'ensemble des concours du Grand Régional, ainsi l'ensemble des départements de la région Auvergne Rhône-Alpes. La liste des concours sélectionnés est officiellement annoncée sur la FFE et est disponible ci-dessous.

- 1- Yssingeaux (43) 15-16 mars
- 2- Les Marches (73) 22-23 mars
- 3- Miribel (01) 5-6 avril
- 4- Bourg en bresse (01) 19-20 avril
- 5- Dardilly (69) 04 avril
- 6- Hôpital le Grand (42) | 23-25 mai
- 7- Gex (01) 14.15 juin
- 8- Saint Ismier (38) 18-20 juillet
- 9- Vichy (03) 15-17 août
- 10- Equimasters à Chazey (01) 10-12 octobre

Le Challenge est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation et possédant une licence compétition "Amateur" et à tout cheval ou poney enregistré sur le site de la Fédération Française d'Équitation (FFE compet). Pour les membres qui régleraient leur cotisation en cours d'année, seront pris en compte les concours qu'à partir de cette date.

Il concerne les catégories suivantes : Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite.

Un classement par couple (cavalier/cheval) est établi par cumul des performances en additionnant les résultats obtenus sur les épreuves A, préliminaire (coefficient 1) et libre (coefficient 1,5).

Si lors d'une compétition, il a y deux fois la même épreuve (ex amateur 1 A le vendredi et amateur 1 A le dimanche), un seul résultat sera pris en compte dans le classement.

Le Règlement Général et Spécifique de Dressage 2025 ou les rectificatifs seront appliqués pour les épreuves du Challenge.



Classement provisoire du Challenge

Le classement se fait par points selon le barème suivant :

1^{er} 10 points, 2^{ème} 8 points, 3^{ème} 7 points, 4^{ème} 6 points, 5^{ème} 5 points, 6^{ème} 4 points, 7^{ème} 3 points, 8^{ème} 2 points, 9^{ème} 1 points, 10^{ème} et la suite 1 points.

Les classements seront établis en fonction des résultats parus sur le site FFE et inclus uniquement nos membres. (Ex : notre premier membre est au classement FFE tout cavalier confondu 5^{ème}, il sera pour notre classement 1^{er} et aura 10 points)

Tout cavalier qualifié pour le challenge dans plusieurs niveaux d'épreuves avec le même cheval sera classé à l'issue du dernier concours qu'à un seul niveau. Il sera alors classé dans le niveau dans laquelle il aura le plus de participation. Tout cavalier à le droit de participer avec plusieurs chevaux dans différents niveaux et le classement sera fait par couple.

Classement final du Challenge

Le déroulement des remises des prix vous parviendra ultérieurement.

Organisation

Le comité d'AVADRA2 arbitre le Challenge.

Il sera seule habilité à régler tous litiges le concernant et peut à tout moment modifier le règlement en cas de problème.

Toutes réclamations doivent être faites par e-mail avadra2020@gmail.com

Chaque organisateur gère son programme comme il le souhaite, nous n'avons aucune influence sur le choix des épreuves.